



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 février 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Christine Beaudette a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Diane Comte, décédée le 13 décembre à l'âge de 73 ans;
- Monsieur Marcel Charron, décédé le 19 décembre à l'âge de 79 ans;
- Monsieur Yves Lachapelle, décédé le 3 janvier à l'âge de 64 ans;
- Monsieur Richard Laurendeau, président du club des retraités de la GM, survenu le 10 janvier dernier à l'âge de 63 ans;
- Monsieur Bernard Prévost, père de monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie, décédé le 17 janvier à l'âge de 86 ans;
- Monsieur Pierre Chartrand, décédé le 23 janvier à l'âge de 71 ans;
- Monsieur Réjean Labelle, père de monsieur Éric Labelle, préposé au marquage de la chaussée et signalisation routière au Service des travaux publics, survenu le 27 janvier dernier à l'âge de 68 ans.

RÉSOLUTION 2016-02-055 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- par le report à une séance ultérieure l'article 21 – **Toponymie**;
- par l'ajout de l'article 21.1 – **Appui aux Journées de la persévérance scolaire**;
- par l'ajout de l'article 21.2 - **Appui – Société nationale des Québécoises et des Québécois des Laurentides (SNQL)– Fête nationale**;
- par le report de l'article 29 - **Lettre d'entente – Fonds de stabilisation**;

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Pierre Vézina

- Suivi sur la réflexion des élus sur le prolongement du stationnement de nuit en période hivernale.

Monsieur Ménard

- Tarif d'utilisation des bornes électriques.

Monsieur Martin Drapeau

- Train de banlieue - Accès direct au centre-ville de Montréal;
- Gare au Faubourg Boisbriand.

RÉSOLUTION 2016-02-056 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-057 RÈGLEMENT RV-1441-042 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-042 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait au nombre de logements permis dans la zone R-3 407.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-058
RÈGLEMENT RV-1441-044 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-044 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'emplacement des quais de chargement et de déchargement dans les zones industrielles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-059
RÈGLEMENT RV-1441-045 – ADOPTION

ATTENDU que deux (2) requêtes dont une (1) valide ont été déposées demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des requêtes reçues des personnes habiles à voter des zones P-2 231 et R-1 233.

D'adopter le Règlement RV-1441-045 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de dispositions particulières à la zone P-3 232.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-060
RÈGLEMENT RV-1441-046 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 novembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-046 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage dans les zones industrielles I-3.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-061
RÈGLEMENT RV-1441-047 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-047 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 1^{er} décembre 2015, suivant la résolution 2015-12-685;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 19 janvier 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-047 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation de la superficie maximale de plancher autorisée dans la zone C-3 319.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-062
RÈGLEMENT RV-1444-004 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1444-004 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Adoptée

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser quitte la salle des délibérations pour quelques instants.

RÉSOLUTION 2016-02-063
RÈGLEMENT RV-1593 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1593 prévoyant l'établissement d'une étude de faisabilité d'un procédé de traitement des boues à la station d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 153 000 \$.

Adoptée par tous les conseillers sauf monsieur Daniel Kaeser qui est absent.

RÉSOLUTION 2016-02-064
RÈGLEMENT RV-1594 - ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 janvier 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1594 décrétant des travaux d'éclairage à l'aréna municipal et leur financement par emprunt au montant de 210 000 \$.

Adoptée par tous les conseillers sauf monsieur Daniel Kaeser qui est absent.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser participe à nouveau aux délibérations du conseil.

AVIS DE MOTION 2016-02-065
RÈGLEMENT RV-1441-047

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-047 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation de la superficie maximale de plancher autorisée dans la zone C-3 319.

AVIS DE MOTION 2016-02-066
RÈGLEMENT RV-1595

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1595 décrétant des travaux d'aménagement à l'hôtel de ville et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2016-02-067
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 8 au 20 janvier 2016, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-068
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 décembre 2015 au 15 janvier 2016 montrant un total des activités de 3 192 731,15 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 234 924,63	
Activités financières d'investissement	360 263,23	
Total des chèques fournisseurs		2 595 187,86
Salaires – Dépenses	939 020,85	
Salaires - Déductions	(341 477,56)	
Total des salaires nets		597 543,29
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 192 731,15

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-069
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 janvier 2016, révisée le 18 janvier 2016, montrant un total de 495 116,67 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-070
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 40 000 \$ pour le remplacement d'arbres atteint par l'agrile du frêne, projet 36 005;

B) 29 500 \$ pour le projet FR-866 pour des travaux de réaménagement à l'hôtel de ville, dans le secteur des services des ressources humaines et de la paie, du génie et d'urbanisme, projet 811 004.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-071
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN BALAI DE RUE NEUF 2015 OU
2016 DE TYPE COMPACT – CONTRAT 2016-1482 – RÉGLEMENT
RV-1574**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai de rue neuf 2015 ou 2016 de type compact, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Cubex Ltée 850, rue Boucher St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7Z8	274 179,73 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 2 février 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 2 février 2016.

D'accepter l'offre de Cubex Ltée au montant de 274 179,73 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition d'un balai de rue neuf 2015 ou 2016 de type compact – Contrat 2016-1482 – Règlement RV-1574.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1574.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-072
PLAN STRATÉGIQUE HORIZON 2025 – NOMINATION DU COMITÉ DE
PILOTAGE**

ATTENDU le mandat accordé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l. à la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015 par la résolution 2015-12-708;

ATTENDU que la formation d'un comité de pilotage est suggérée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l.;

ATTENDU la recommandation du Comité d'orientation et de développement stratégique du 26 janvier 2016 (CODS2016-01-26-003.9);

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE former un comité de pilotage du plan stratégique Horizon 2025 composé des personnes suivantes :

- Madame Marlene Cordato, mairesse
- Madame Christine Beaudette, conseillère
- Monsieur René Lachance, directeur général
- Madame Line Fontaine, adjointe à la direction générale, à titre de secrétaire du comité.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-073
PROGRAMME DE REMBOURSEMENT VOLONTAIRE – MANDAT
D'EXPERTISE JURICOMPTABLE – DOSSIER P450**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2015-11-642 le 3 novembre 2015 accordant un mandat à Me Steve Cadrin du bureau Dufresne Hébert Comeau dans le dossier du Programme de remboursement volontaire;

ATTENDU que la Ville doit être accompagnée d'experts juricomptables dans le cadre des litiges qui découleront de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics;

ATTENDU la recommandation de Me Steve Cadrin du 27 janvier 2016;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats à retenir les services de la firme KPMG avec monsieur Stéphan Drolet, EEE, FCPA, FCA, CA•EJC, CFF agissant comme associé responsable du mandat, assisté de monsieur Simon Castonguay, CPA, CA, CA•EJC, CISA, CFF, pour les phases I et II.A du mandat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-074
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU la confirmation de la subvention du 7 juillet 2015 signée par le ministre du Transport, monsieur Robert Poëti, ayant trait à l'amélioration du boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU la résolution 2015-12-759 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2015, sur la demande de substitution de la localisation ou de la nature des travaux;

ATTENDU que la Ville doit présenter une demande de versement de la subvention;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur diverses rues et pistes cyclables pour un montant subventionné de 6 913 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, savoir :

- Amélioration de la signalisation	6 110,73 \$
- Montée Sanche (entre le boulevard des Entreprises et les limites de la ville de Sainte-Thérèse)	49 158,00 \$
Grand total :	<u>55 268,73 \$</u>

D'informer le ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux montants dépensés indiqués ci-dessus, sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

Résolution remplacée
par la résolution
2016-03-127 adoptée le
1^{er} mars 2016

**RÉSOLUTION 2016-02-075
CONTRÔLE DES EXCÉDENTS GÉNÉRÉS DES EAUX USÉES POUR
TOUT NOUVEAU PROJET – MISE EN PLACE DE MESURES
COMPENSATOIRES**

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a établi de nouvelles exigences pour le contrôle des débordements des réseaux d'égout;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'autorise aucun projet susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements des égouts sanitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant n'ait prévu des mesures compensatoires au préalable;

ATTENDU que tout ajout d'un volume d'eau dans le réseau devra être compensé par un retrait ailleurs d'un volume équivalent ou supérieur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE s'engager à mettre en place un plan de mesures compensatoires afin de retirer un volume d'eaux usées équivalent ou supérieur à ce que générera tout nouveau projet dans le délai prescrit par le ministère.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-076
PROTOCOLE D'ENTENTE – SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE
LA PLANTATION DE SAULES SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE
MUNICIPALE

ATTENDU qu'il existe, depuis 2003, une entente entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale, ci-après « IRVB », pour le développement et le maintien d'une plantation de saules sur le site de la pépinière municipale;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a intérêt à poursuivre le travail de recherche et développement de sa plantation de végétaux à croissance rapide, notamment dans le but de répondre à diverses problématiques identifiées en milieux urbains, naturels et agricoles;

ATTENDU que l'IRVB. assure le suivi technique et scientifique de cette plantation et que cette institution a développé une expertise unique relativement aux végétaux à croissance rapide;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 573.3, 2^e paragraphe de la Loi sur les cités et villes, ce contrat est exempté du processus de soumission puisqu'il s'agit d'un organisme public;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un protocole d'entente avec L'Institut de recherche en biologie végétale pour le suivi expérimental et l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale sur le chemin de la Côte Sud, pour l'année 2016 à compter du 7 mars 2016.

D'autoriser une dépense annuelle de 90 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 480 00 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-077

AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE POUR LA NOUVELLE RUE YVONNE-LACROIX ET DEUX LOTS SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la firme Les Consultants S.M. inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, suivant l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales et de construction de services municipaux dans l'emprise des lots pour le projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales construites sur la rue Yvonne-Lacroix (lots 5 799 248 et 5 813 832) lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout sujet à un protocole d'entente à intervenir.

DE s'engager à entretenir les ouvrages conformément aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-078

PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE

ATTENDU que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes de dégradation importants qui nécessitent une mise à niveau importante;

ATTENDU qu'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous le parc linéaire;

ATTENDU que l'on dénombre plus de 1 million de passages annuellement sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU qu'un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

ATTENDU que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord traverse six MRC de la région des Laurentides et cinq Municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord est un outil de développement économique et social pour la région des Laurentides;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE demander au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris afin d'assurer la mise à niveau de l'infrastructure.

DE réitérer notre demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'entretien de la Route Verte.

DE transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Québec, M. Jacques Daoust, au président de la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, M. Clément Cardin, aux MRC de la région des Laurentides, aux municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux députés opérant sur le territoire de la MRC.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-079
ACHAT DE LIVRES IMPRIMÉS POUR L'ANNÉE 2016 À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre permet à la Ville d'éviter l'utilisation du système d'appel d'offres pour l'achat de livres imprimés pour les bibliothèques;

ATTENDU que l'article 9.2 de la Politique d'achat de la Ville prévoit au processus de soumission les exceptions prévues à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, dont les fournitures pour lesquelles un tarif est fixé par le gouvernement du Québec, par un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU que la procédure et les conditions relatives à l'acquisition des livres imprimés sont prévues au Règlement sur l'acquisition des livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r.1);

ATTENDU que l'achat de livres imprimés pour les bibliothèques municipales doit être effectué dans un minimum de trois librairies agréées sur le territoire de la région 15 (Laurentides);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'achat de livres imprimés, par le bibliothécaire en chef, pour la bibliothèque municipale, pour l'année 2016, réparti auprès des librairies agréées au sens de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, pour le montant total prévu au budget 2016, soit 130 269 \$, à savoir :

- Librairie Carcajou de Rosemère
- Librairie Renaud-Bray de St-Jérôme
- Librairie Ste-Thérèse.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-080
AUTORISATION – VENTES DE LIVRES USAGÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la bibliothèque à effectuer une vente de livres usagés du 3 février au 6 mars 2016 et de verser les recettes de cette vente à L'Association des bénévoles du CH St-Eustache au profit de la Fondation.

D'autoriser la bibliothèque à effectuer une vente de livres usagés du 1^{er} septembre au 7 octobre 2016 et de verser les recettes de cette vente à La Fondation pour l'alphabétisation.

D'autoriser la bibliothèque à effectuer une vente de livres usagés du 1^{er} décembre 2016 au 6 janvier 2017 et de verser les recettes de cette vente aux Services d'entraide Le Relais pour le Panier d'épicerie populaire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-081
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de l'Expo-vente 2016 des artistes et artisans de Boisbriand les 5 et 6 novembre 2016.

D'offrir le soutien logistique gratuit pour soutenir l'organisation citoyenne dans la réalisation de cet événement populaire, les 5 et 6 novembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-082
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA
CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de l'exposition annuelle du Club Photo de Boisbriand du 22 au 24 avril 2016.

D'offrir le soutien logistique gratuit pour soutenir l'organisme dans la réalisation de cet événement populaire, les 22, 23 et 24 avril 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-083
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le Groupe St-Hubert à tenir sa fête annuelle des employés au parc François-Xavier-Dion, le 16 juin 2016 de 12 h à 20 h.

D'autoriser le Groupe St-Hubert à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et servir des boissons alcooliques.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-084
APPUI – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

ATTENDU que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4% chez les filles et 66,2 % chez les garçons;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus :

Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- à deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent dans la 3^e semaine de février, chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE déclarer la 3^e semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

D'appuyer les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de s'engager à poser des gestes significatifs en ce sens.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-085

APPUI – SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS DES LAURENTIDES (SNQL) – FÊTE NATIONALE

ATTENDU que la Ville de Boisbriand organise chaque année des festivités célébrant la Fête nationale et la culture québécoise;

ATTENDU qu'environ 15 000 personnes participent chaque année à ces festivités;

ATTENDU que l'organisation de cet événement exige un budget considérable et est l'un des plus mobilisateur de l'année;

ATTENDU que chaque année, la Ville de Boisbriand a pu compter sur une aide financière de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Laurentides (SNQL);

ATTENDU que le soutien financier de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Laurentides (SNQL) est menacé pour la Fête nationale 2016;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT

APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'appuyer les démarches entreprises par la Société nationale des Québécoises et Québécois des Laurentides (SNQL) en faisant parvenir une lettre de sensibilisation au Ministre Pierre Moreau, responsable du Loisir et du Sport.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-086

DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 500 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles pour l'année 2016;

B) 10 000 \$ à Félics Parmi Nous pour l'année 2016;

C) 1 000 \$ au Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral pour l'année 2016.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-087
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES
ÂÎNÉS - CANDIDATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE soumettre la candidature de monsieur Gilles Briand, bénévole dans le secteur communautaire à titre de bénévole aîné soulignant son engagement dans sa communauté pour recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-088
RECONNAISSANCE D'UN BÉNÉVOLE ÂÎNÉ - CANDIDATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE soumettre la candidature de monsieur Claude Thériault, bénévole dans le secteur sportif à titre de bénévole aîné lors de l'événement Reconnaissance aux bénévoles organisé par la Table de concertation 3^e âge de la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-089
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2015 montrant un total mensuel 172 318 \$ et un cumulatif de 35 145 470 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-090
ADHÉSION – SERVICE PerLE**

ATTENDU que le service PerLE facilite l'information sur les permis, certificats et licences requis par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les municipalités pour les entrepreneurs;

ATTENDU qu'il n'y a aucun coût d'adhésion au service pour les municipalités ni pour son utilisation par les entreprises;

ATTENDU que plusieurs villes avoisinantes ont adhéré au service PerLE depuis les derniers mois;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adhérer au service interactif web PerLE développé par Industrie Canada et facilitant la recherche d'information sur les permis, certificats et licences requis par les gouvernements provincial et fédéral ainsi que par les municipalités du Québec.

D'autoriser monsieur Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme, à signer une entente à cet effet avec le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-091
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – CLINIQUE
MÉDICALE FOCUS SANTÉ – 3040, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE –
ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2016 portant le no R-16-CU-2628 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau communautaire pour la Clinique médicale Focus Santé, située au 3040, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Enseignes Barbo datés du 13 octobre 2015;
- plan et simulation visuelle du panneau sur l'enseigne communautaire sur poteau, préparés par Enseignes Barbo du 15 octobre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-02-092
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – LA
FRINGUÉE – 53, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2016 portant le no R-16-CU-2631 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau communautaire et une enseigne murale pour la

boutique La Fringuée, située au 53, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulation, description et coupe du nouveau projet d'enseigne au mur, préparées par Enseignes Direct Inc. du 6 janvier 2016;
- simulation, description et coupe du premier projet d'affichage, préparées par Carmen Guay, datée du 18 novembre 2015 sur laquelle apparaît l'enseigne sur poteau.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-093
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – CAISSE DESJARDINS THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE – 1400, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
C-6 271**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2016 portant le no R-16-CU-2630 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur socle pour la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, située au 1400, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-6 271 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne sur socle, préparés par Gravure Mille-îles et reçus le 11 décembre 2015.

Cette approbation est conditionnelle au retrait de l'enseigne de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville dans l'enseigne communautaire sur poteau et à l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne sur socle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-094
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ESCUDO EXPRESS – 49, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2016 portant le no R-16-CU-2629 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Escudo Express, situé au 49, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulation, description et coupe de l'enseigne, préparées par G1 Solution datées du 25 novembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-095
REFUS D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – AGRANDISSEMENT
RÉSIDENTIEL – 3270, AVENUE MOÏSHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2016 portant le numéro R-16-CU-2632 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation de concept architectural pour le bâtiment multifamilial situé au 3270, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par Laura Azoulay Architecte et daté du 8 décembre 2015;
- panneau des échantillons de matériaux, préparé par Laura Azoulay Architecte et daté du 8 décembre 2015;
- simulations visuelles de l'avant et de l'après du 15 décembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-096
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 23 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SCFP numéro 23 visant aux conditions de préretraite de madame Lucette Bertrand, technicienne à la taxation / évaluation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-02-097
PROJET DE LOI N° 3 – LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET
LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS
DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL – TRAITEMENT DES
RETRAITÉS**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal - (2014, chapitre 15) ci-après la Loi RRSM;

ATTENDU que la Loi RRSM prévoit des dispositions particulières quant au traitement de l'indexation accordée aux participants retraités (au sens de la Loi RRSM);

ATTENDU que le déficit attribuable aux retraités constaté lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014 se limite à 8 700 \$ dont un minimum de 50 % est assumé par la Ville;

ATTENDU que si la Ville souhaite faire contribuer les retraités au déficit par le biais d'une suspension d'indexation accordée à compter du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étude actuarielle serait requise au 31 décembre 2015;

ATTENDU que la valeur de la suspension de l'indexation accordée aux participants retraités serait la moindre entre 50 % du déficit appartenant aux retraités constaté lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 et celui constaté au 31 décembre 2015;

ATTENDU que les coûts d'une étude actuarielle dépassent largement 50 % du déficit de 8 700 \$ au 31 décembre 2014;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE ne pas suspendre l'indexation des participants retraités au sens de la Loi favorisant la santé financière et le pérennité des régimes de retraite à prestation déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) à compter du 1^{er} janvier 2017 et en conséquence, de renoncer à réaliser une étude actuarielle au 31 décembre 2015.

D'aviser le comité de retraite du choix du conseil.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Remercie les citoyens présents dans la salle;
- Félicitations à Nicholas Nadeau, jeune patineur de 18 ans du C.P.A. Boisbriand – A terminé en 5^e position au Championnats canadiens de patinage artistique à Halifax, dans la catégorie Sénior-Hommes;
- Association du Collège Boisbriand avec le collège Jeanne-Normandin afin de créer un nouvel établissement privé d'enseignement secondaire;
- Fête de l'hiver du 30 janvier dernier – Magnifique journée – Remercie les employés du Service des loisirs et du Service des travaux publics pour la tenue de l'événement.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Remercie les citoyens présents dans la salle.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Soirée Oasis des aînés le 11 février prochain;
- Match des anciens Canadiens au Centre d'excellence sur glace – Le 14 février prochain.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Félicitations à Nicholas Nadeau, jeune patineur de Boisbriand;
- Activités de l'organisme Félines Parmi Nous – Souligne le travail exceptionnel des bénévoles – Toutes les sommes recueillies servent aux soins des chats;
- Décès de monsieur Steve Bingle à l'âge de 48 ans. Monsieur Bingle a été entraîneur bénévole de l'équipe de hockey Junior B durant plusieurs saisons.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Activités de loisirs – inscription en ligne.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Match des anciens Canadiens au Centre d'excellence sur glace – Le 14 février prochain – Visite de Charline Labonté;
- Persévérance scolaire – Invite les citoyens à visiter le site Internet du PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides);
- Semaine des enseignantes et enseignants – Du 7 au 13 février 2016.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Semaine de la prévention du suicide – Invite les gens à être sensibles aux signes de détresse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau Articles 4, 4G, 5B et 10

Monsieur Ménard Article 14

**RÉSOLUTION 2016-02-098
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 25.

Adoptée